

**AVENANT À LA
CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
2013-2015
RELATIF À LA SUBVENTION DE 2014**

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département
93006 Bobigny Cedex, représenté par M Stéphane Troussel, Président du Conseil
général, agissant en vertu d'une délibération n° de la commission permanente du
Conseil général en date du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET

LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS domiciliée Hôtel de Ville,
93600 Aulnay sous Bois, représentée par son Maire, M Bruno Beschizza, agissant en vertu de la
délibération n° du Conseil municipal en date du

ci-après dénommée la commune, d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 4 et 5 de la convention de coopération culturelle entre le Département
et la commune d'Aulnay-sous-Bois, le présent avenant est conclu pour l'année 2014.

Article 1 - Programme d'actions

Les deux parties conviennent de retenir dans la convention les actions suivantes :

au titre de l'axe 2 de la convention :

- le soutien à la mise en place d'une démarche culturelle participative dans le cadre d'une résidence d'un collectif d'artistes sur la problématique de la valorisation culturelle du territoire du canal de l'Ourcq avec en perspective un projet de production d'une œuvre participative dans l'espace public : 6 000 euros
- le développement des actions de médiation dans le cadre du déploiement du projet « Rue des Arts » à l'échelle de la Ville (notamment en lien avec les espaces verts) : 13 000 euros

au titre de l'axe 3 de la convention :

- le soutien au développement de l'accueil des publics handicapés (troubles cognitifs et enfants autistes) dans l'ensemble des structures culturelles de la ville, des actions de médiation spécifique à leur égard, d'éveil artistique et d'ateliers de pratiques ainsi que le développement des classes pour enfants autistes au Conservatoire municipal : 7 220 euros.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune d'Aulnay-sous-Bois une subvention d'un montant de 26 220 euros pour l'année 2014.

Fait à, le

Pour la commune d'Aulnay-sous-Bois,
le Maire,

Pour le Département,
le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Vice-Président,

Bruno Beschizza

Emmanuel Constant